

# Bilan de l'animation de la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois



## Année 2021

---

# SOMMAIRE

---

|   |           |
|---|-----------|
| <b>SOMMAIRE</b>   | <b>2</b>  |
| <b>Composition de la Commission Locale de l'Eau (AP du 20.09.21)</b>  | <b>3</b>  |
| <i>Composition du bureau :</i>  | 4         |
| <b>Introduction</b>   | <b>5</b>  |
| <b>Objectifs 2021 de l'animation de la CLE de l'Audomarois</b>  | <b>6</b>  |
| <b>Bilan de l'animation de la CLE de l'Audomarois</b>   | <b>7</b>  |
| <i>Respect du SAGE de l'Audomarois : suivi de l'application des mesures du SAGE sur le territoire</i>                               | 7         |
| Participation aux comités de pilotage sur le territoire   | 7         |
| Avis  | 7         |
| <i>Mise en œuvre du SAGE</i>  | 8         |
| Suivi de la révision partielle du SAGE : règle 1 sur la gestion de la ressource en eau potable                                      | 8         |
| Participation et contribution à l'élaboration du SDAGE 2022/2027.   | 8         |
| Etude de la qualité du marais Audomarois.   | 8         |
| Détermination des ZEE   | 8         |
| Catégorisation des Zones Humides  | 9         |
| Assurer le suivi de la concertation sur la gouvernance du projet de développement d'un nouveau champ captant dans la Vallée de l'Aa | 9         |
| Engager une concertation avec le PNRMCO sur la thématique de la préservation de la biodiversité                                     | 9         |
| <i>Communication</i>  | 10        |
| Fresque des zones humides   | 10        |
| Sensibilisation des étudiants   | 10        |
| Résidence d'artiste   | 10        |
| Fête de la science 06.10.2021   | 10        |
| Formations  | 10        |
| Jury pour le Label Biosphère 31/09/21.  | 10        |
| <i>Fonctionnement de la CLE</i>   | 11        |
| <b>Conclusion</b>   | <b>12</b> |

## Composition de la Commission Locale de l'Eau (AP du 20.09.21)

|  |   |  |
|--|---|--|
| Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux                     | M. Philippe CARON   | Conseil Régional Hauts-de-France                                 |
|  | Mme Sophie WAROT-LEMAIRE  | Conseil Départemental du Pas-de-Calais                           |
|  | M. Bertrand PETIT   | Conseil Départemental du Pas-de-Calais                           |
|  | Mme Anne VANPEENE   | Conseil Départementale du Nord                                   |
|  | M. Bertrand PRUVOST   | Maire de Saint Martin d'Hardinghem                               |
|  | M. Jean-François DENEQUE  | Maire de Bayenghem-les-Seninghem                                 |
|  | M. Rachid BEN AMOR  | Maire de Blendecques   |
|  | M. Pierre EVRARD  | Maire de Wizernes  |
|  | M. Ghislain WILQUIN   | Maire de Ouve Wirquin  |
|  | M Philippe HOCHART  | Maire de Merck Saint Lievin                                      |
|  | Mme Christine SELLIER   | Maire d'Hallines   |
|  | M. Julien DELANNOY  | Maire de Wavrans Sur l'Aa  |
|  | Mme Estelle DOUTRIAUX   | Maire de Bourthes  |
|  | M. Francis MARQUANT   | Maire d'Helfaut  |
|  | Mme Marie-Noëlle MACREL   | Maire de Saint Momelin   |
|  | M. Frédéric JUDE  | Maire de Renescure   |
|  | M. Didier BEE   | Syndicat Mixte du PNR CMO  |
|  | M. Jean Claude DISSAUX  | CAPSO  |
|  | M. Joel ROLIN   | CAPSO  |
|  | M. Alain MEQUIGNON  | SmageAa  |
| M. Mathieu PRUVOST   | Communauté de communes du Pays de Lumbres   |  |
| M. Patrick LAVOGEZ   | Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois                              |  |
| Mme Sandrine KEIGNAERT   | USAN  |  |
| M. Daniel DESCHODT   | SED   |  |
| Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées | Un représentant   | Propriétaires riverains  |
|  | Mme. la Présidente ou son représentant  | Association de protection de la nature Nord Nature Environnement |
|  | M. le Président ou son représentant   | Chambre d'Agriculture  |
|  | M. le Président ou son représentant   | Chambre de Commerce et d'Industrie                               |
|  | M. le Président ou son représentant   | Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques |
|  | Un représentant   | Fédération départementale des distributeurs d'eau                |
|  | M. le Président ou son représentant   | 7ème section des Wateringues                                     |
|  | M. le Président ou son représentant   | Syndicat des Maraîchers de la Région Audomaroise                 |
|  | M. le Président ou son représentant   | Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais         |
|  | M. le Président ou son représentant   | Association de défense des consommateurs « UFC Que choisir »     |
|  | Mme. la Présidente ou son représentant  | Conservatoire Botanique National de Bailleul                     |
|  | Collège des représentants des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat | M. le Préfet ou son représentant                                 |
| M. le Préfet coordonnateur du Bassin Artois-Picardie, Préfet du Nord ou son représentant                           |   | Préfecture du Nord   |
| M. le Directeur ou son représentant  |   | DREAL  |
| M. le Directeur ou son représentant  |   | ARS Hauts de France  |
| M. le Directeur Départemental ou son représentant  |   | DDTM   |
| M. le Directeur ou son représentant  |   | AEAP   |
| M. le Chef du service départemental, ou son représentant   |   | Agence Française pour la Biodiversité du Pas-de-Calais           |
| M. le Directeur territorial ou son représentant  |   | VNF  |

## Composition du bureau :

Représentants du Collège des élus :

- M. Alain MEQUIGNON, représentant du SmageAa, président
- M. Bertrand PRUVOST, (représentant de la CAPSO) premier vice-président
- M. Mathieu PRUVOST, (représentant de la CCPL) second vice-président
- Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, (représentante du CD62) troisième vice-présidente.

Représentants du Collège des usagers :

- M. Jean-Claude LEPAISANT, représentant de la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques,
- M. Olivier DEMOL, représentant de la Chambre d'Agriculture
- M. Vivien LOMBARD, représentant des Propriétaires riverains

---

## Introduction

---

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un document de planification élaboré par la Commission Locale de l'Eau. Il permet, en adéquation avec la Loi sur l'Eau, le Code de l'Environnement et le SDAGE Artois Picardie, de définir des orientations stratégiques et des objectifs en matière de gestion des eaux. Il propose des actions à mettre en place pour atteindre les objectifs définis.

Depuis sa 1<sup>ère</sup> approbation en mars 2005, le SAGE de l'Audomarois est mis en œuvre. Le 15 janvier 2013, le SAGE de l'Audomarois a obtenu un nouvel arrêté d'approbation suite à sa mise en compatibilité avec la réglementation. Sa mise en œuvre opérationnelle se poursuit sur le territoire grâce à l'engagement de l'ensemble des maîtres d'ouvrages compétents.

La CLE ou Commission Locale de l'Eau est une instance définie par l'article L212.4 du Code de l'Environnement. Elle est créée par le Préfet pour élaborer, réviser et suivre l'application du SAGE.

La CLE de l'Audomarois existe depuis le 19 décembre 1994.

Le document présenté ici correspond au **rapport d'activités de la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois** sur l'année 2021.

Les missions de la CLE en phase de mise en œuvre sont très diversifiées et peuvent être scindées en plusieurs thématiques générales qui sont les suivantes :

- Suivre l'avancement des programmes d'actions liés au SAGE.
- Communiquer sur les résultats obtenus notamment par le biais de l'évaluation annuelle du SAGE.
- Lancer de nouveaux projets pour mettre en œuvre les programmes d'actions définis dans le SAGE.
- Vérifier la compatibilité des nouveaux projets avec les mesures définies dans le SAGE.
- Assurer le suivi des relations avec les acteurs institutionnels et les acteurs de terrain.

---

## Objectifs 2021 de l'animation de la CLE de l'Audomarois

---

Les objectifs 2021 de la CLE étaient :

- Mener à son terme la procédure de révision partielle du SAGE : règle 1 sur la gestion de la ressource en eau potable ;
- Création d'un groupe de travail pour définir une méthode d'inventaire et de classification des zones humides ;
- Proposer une méthodologie de délimitation des zones à enjeu environnemental de l'assainissement non collectif en partenariat avec les SPANC ;
- Assurer le suivi de la concertation sur la gouvernance du projet de développement d'un nouveau champ captant dans la Vallée de l'Aa ;
- Engager une concertation avec le PNRMCO sur la thématique de la préservation de la biodiversité ;
- Participation et contribution à l'élaboration du SDAGE 2022/2027.

Particularité de l'année 2021 :

- Remplacement de l'animatrice en congé maternité

---

## Bilan de l'animation de la CLE de l'Audomarois

---

### Respect du SAGE de l'Audomarois : suivi de l'application des mesures du SAGE sur le territoire

#### Participation aux comités de pilotage sur le territoire

- Suivi et participation aux différents programmes de travail du territoire
  - o COPIL 7<sup>ème</sup> section des Wateringues
  - o Groupe de travail Marais PNRCMO
  - o Trophée réserve de biosphère PNRCMO
  - o Observatoire dans le cadre du Label man and biosphère PNRCMO
  - o Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides (PMAZH) CAPSO
  - o Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET) CAPSO
  - o Comité consultatif de gestion de la réserve naturelle des étangs du Romelaère EDEN 62
  - o Groupe de travail pour la journée des zones humides
  - o Groupe de travail sur le remplacement de l'écluse des Fontinettes et sur l'écluse du haut pont VNF
  - o Groupe de travail pour la création d'un Géoportail de l'eau AUDSO
  - o Etude stratégique wateringues, IIW
  
- Suivi et participation des travaux de l'AEAP
  - o Participation démarche révision du SDAGE 2022-2027
  - o Participation aux CPMNP

#### Avis

- Avis sur le dossier d'autorisation temporaire de l'Association des Irrigants du Nord *29/04/21* et du Pas de Calais *27/04/21*
- Avis sur la restauration de la Houlle *09/06/21*
- Avis sur le SDAGE 2022-2027 *20/06/21*
- Avis sur le plan d'épandage de la SICAL de Lumbres *18/11/21*

## Mise en œuvre du SAGE

### Suivi de la révision partielle du SAGE : règle 1 sur la gestion de la ressource en eau potable

Suite à la consultation administrative réalisée entre juillet et octobre 2020, la Présentation au Public par Voie Électronique a été mise en place d'avril à mai 2021.

Le mémoire de réponse aux remarques émises lors de la PPVE a été présenté en CLE le 16.06.2021. Aucune modification n'a été nécessaire, la CLE a alors validé définitivement la règle 1 du SAGE. L'arrêté inter-préfectoral portant modification de la règle a été signé le 04.01.2022.

Un groupe de travail doit se réunir pour définir les modalités d'application de cette règle.

### Participation et contribution à l'élaboration du SDAGE 2022/2027.

- Relais de la communication grand public dans le cadre de la consultation du public par voie électronique entre mars et juin 2021
- Réunion d'équipe pour la présentation des objectifs du SDAGE.
- CPMNP présentation de l'ensemble des avis sur le SDAGE
- CPMNP présentation des modifications suite aux avis

### Etude de la qualité du marais Audomarois.

Le SmageAa a mis en place une campagne d'acquisition de données au niveau de 10 points de prélèvement dans le marais, qui s'est déroulé de juin 2017 à février 2020.

Le COTECH s'est réuni le 21 juin 2021 pour définir les suites à donner à l'étude (cf CR en PJ). En parallèle des réflexions sur les modalités d'interprétation des résultats, le COTECH a souhaité poursuivre les analyses physico-chimiques. Suite à des rencontres en particulier avec les services du département 62, un protocole de suivis a été validé par le COTECH et une convention de partenariat est en cours de signature.

Les prélèvements vont se poursuivre grâce à l'implication des différents acteurs du territoire, et notamment le département, via son laboratoire, réalisera les analyses. Les prélèvements commenceront en février 2022.

La convention est définie pour une durée de 2 ans et a vocation à devenir pérenne.

### Détermination des ZEE

Une concertation individuelle avec les services des SPANC et des élus des EPCI a permis d'actualiser la carte des gestionnaires ANC sur le territoire, ainsi que de déterminer le nombre d'ANC total et non-conforme.



Prise de contact :

- ✓ M. Mametz : Sidealf 30/04/21
- ✓ Mme Saudemont : CAPSO 03/05/21
- ✓ M. Mazouni : SED 05/05/21
- ✓ M. Evrard : CCHPM 06/05/21
- ✓ Mme Bodart : Siden-Sian (Noréade) 17/05/21

Le travail sur la méthodologie de définition des ZEE s'est poursuivi. Suite à la réunion de la commission thématique "Etat chimique des masses d'eau" du 15.12.2021, un groupe de travail va être réuni début 2022 afin de valider la méthodologie de définition des ZEE.

## Catégorisation des Zones Humides

Un travail bibliographique a été mené pour répondre aux objectifs de la disposition A9.1 du SDAGE d'identifier les actions à mener sur les zones humides dans les SAGE et un projet de méthodologie a été élaboré.

Cependant suite à des contacts avec l'AEAP, nous avons été informés qu'un protocole serait mis en place début 2022. Il a été décidé d'attendre les détails de ce protocole avant de poursuivre.

La commission thématique « Valorisation des milieux humides et aquatiques » réunie le 04.01.2022 a ciblé prioritairement le travail à mener sur cet enjeu et un groupe de travail spécifique doit être réuni début février.

L'objectif est d'expérimenter la méthodologie retenue sur une zone test à partir de juin 2022 avant généralisation à tout le territoire.

## Assurer le suivi de la concertation sur la gouvernance du projet de développement d'un nouveau champ captant dans la Vallée de l'Aa

L'animation de la CLE n'a pas été associée aux réflexions de gouvernance sur le développement d'un nouveau champ captant en 2021. Des rencontres ont eu lieu entre les présidents de structure mais sans formalisation.

Une réflexion sur l'opportunité de mettre en œuvre un PTGE entre l'Audomarois et le Delta de l'Aa est en cours de réflexion. La définition des volumes prélevables sur l'Aa amont sera nécessaire pour avoir une meilleure perspective des possibilités de prélèvements sur ce secteur.

## Engager une concertation avec le PNRMCO sur la thématique de la préservation de la biodiversité

Une démarche est en cours avec le PNRMCO dans le cadre de la mise en place de l'observatoire de l'eau, de la biodiversité et du climat sur le périmètre de travail de la future Réserve de biosphère qui reprend la totalité du périmètre du SAGE. Le projet d'observatoire vise à pouvoir juger de l'évolution du territoire dans sa globalité.

Parallèlement, suite à des échanges entre le SmageAa et le PNRCMO courant 2021, une rencontre a eu lieu avec la mission Patrimoine Naturel du PNR le 07.01.2022 et une commission est prévue le 28.01.2022.

## Communication

### Fresque des zones humides

Dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, une fresque des zones humides a été élaborée en collaboration avec la CAPSO et le FMA. Une animation grand public est prévue le 15 février 2022. Cette fresque sera également utilisée par le SYMSAGEB dans le cadre de son programme d'animation pour la JMZH.

### Sensibilisation des étudiants

Journée thématique le 02.04.2021 dans le cadre du module d'ingénierie écologique appliquée à la gestion de l'eau avec 35 étudiants de 4ème année de l'université UniLaSalle.  
Programme : présentation du SmageAa, les moyens de luttés contre l'érosion des sols (hydraulique douce et pratiques agroécologiques) et restauration des berges et de la continuité écologique des cours d'eau.

### Résidence d'artiste

Partenariat avec le PNRCMO la DRAC et le SYMVAHEM pour la réalisation de deux résidences mission d'artistes autour de la connaissance et du respect de la rivière et des zones humides. Le dispositif contribuera à fédérer et sensibiliser les habitants, à partager, croiser et faire évoluer les regards, les représentations et les connaissances sur les bassins versant par une démarche artistique et à étoffer une dynamique d'appropriation collective autour de la rivière. L'appel à candidature a été lancé en fin d'année pour une résidence prévue entre mars et juin 2022.

### Fête de la science 06.10.2021

Animation grand public : 13 enfants + 6 adultes.  
Présentation d'une maquette « bassin versant » et mise en situation sur la carte thermoformée du territoire Audomarois.

### Formations

Restauration des milieux humides. 18/05/21. FMA.  
Connaissance et enjeux de préservation des zones humide. 03/06/21. FMA.  
Découverte de la flore hygrophyte des zones humides. 10/06/21. CBNBL.  
Eau pluviale, comment agir et conseiller. 22/06/21. Adopta.  
SIG milieux aquatique. 21/09/21. FMA.  
Préleveur agréé en eaux (Certificat de capacité en PJ) 14-17/09/21. OIEau (CNFME)

### Jury pour le Label Biosphère 31/09/21.

## Fonctionnement de la CLE

Remplacement de Mme Laurence Castillon au poste d'animateur de la CLE du SAGE par M. Charles Saraiva du 15/03/2021 au 31/12/2021.

- Réunion de CLE le 25/02/2021
  1. Réinstallation de la CLE
  2. Élections Président et Bureau
  3. Bilan animation CLE et point sur l'audit de l'animation menée par l'AEAP
  4. Révision des règles de fonctionnement de la CLE
  5. Présentation de l'Etude Ressource (Révision de la Règle 1 du SAGE)
  
- Réunion de CLE le 16/06/2021 :
  1. Présentation du bilan de la PPVE pour la révision de la règle 1 du SAGE.
  2. Vote pour la validation de la règle 1 révisée.
  3. Projet d'avis de la CLE sur le SDAGE 2022-2027.
  4. Dispositions du SDAGE en rapport avec les objectifs de la CLE
  5. Composition des commissions thématiques.
  6. Discussions pour renforcer le rôle de la CLE dans la problématique de pollution ponctuelle et forte de l'Aa

Création et animation de 4 commissions thématiques :

- **Sauvegarde de la ressource en eau** présidée par M. Bertrand Pruvost le 07/12/21 (PJ)
- **Valorisation des milieux humides et aquatiques** présidée par Mme. Sophie Warot le 04/01/22 (PJ)
- **Amélioration de l'état chimique des masses d'eau** présidée par M. Mathieu Pruvost le 15/12/21 (PJ)
- **Agriculture adaptation au changement climatique** présidée par M. Alain Méquignon le 08/09/21 (PJ)

Suite à ces commissions, des missions prioritaires pour la mise en conformité du SAGE par rapport au SDAGE ont été définies. Des comités techniques ont été créés pour répondre aux problématiques soulevées par les commissions thématiques. Ils se réuniront début 2022.

---

## Conclusion

---

La Commission Locale de l'Eau a atteint la majorité de ses objectifs.

Les objectifs pour l'année 2022 ont été définis :

- Contribution à l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2027 en ou au maintien du bon état : sur la base du travail réalisé sous le pilotage de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'état des lieux du SDAGE, l'animatrice du SAGE portera une analyse critique du bilan Pression-Impact des masses d'eau du territoire du SAGE.

- Mise en place d'un Comité des maîtres d'ouvrages : le Comité a pour principal objectif de réunir l'ensemble des porteurs d'opérations afin de les sensibiliser sur des actions prioritaires à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs du SAGE. Un tableau de bord du suivi de la réalisation des opérations sera établi et mis à jour régulièrement.

- Gestion de la ressource en eau :

- définition d'un protocole d'examen des demandes d'avis de la CLE dans le cadre de la mise en œuvre de la règle 1 du SAGE ;

- lancement de la démarche de définition des volumes disponibles et proposition de répartition par usager pour le bassin de l'Aa amont : préparation du cahier des charges de l'étude dans le cadre de la commission thématique "sauvegarde de la ressource en eau".

- Développement d'une approche inter SAGE : pour d'une part assurer la cohérence des actions et des objectifs environnementaux et d'autre part partager les enjeux communs (notamment en matière de ressource en eau souterraine et de gestion des eaux de surface) il est proposé de mettre en place une instance de concertation entre le SAGE Audomarois et le SAGE du Delta de l'Aa.

A cela s'ajoute les travaux prévus dans le cadre de l'animation technique sur les points suivants :

- révision de la délimitation des zones humides et classification (A-9.1),

- finalisation de la cartographie des zones à enjeu environnemental pour l'assainissement non collectif (A-1.2),

- cartographie de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau (A-5.1),

- amélioration de la connaissance de la qualité de l'eau du marais audomarois.